REPUBLIQUE DU DAHOMEY -:-:-:-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/-**1** NNEE 1963

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi nº60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey,

DECRETE:

Article ler - Monsieur Dominique APLOGAN, Secrétaire d'Etat à la Présidence de la République, chargé des Affaires Africaines et Malgaches, assurera l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr René DEROUX, à compter du 13 Juin 1963.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 20 JUIN 1963

H. MAGA

AMPLIATIONS :

PR	-
AND	. 2
Ministres	. 13
MSPAS	. 1
SEAAM	. 1
SGG	4
TOPR	4